ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 312

Texte de la question

M Pierre Garmendia appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports sur le probleme des mutations des professeurs d'EPS et des difficultes qu'ont souvent ces derniers pour obtenir satisfaction. Il semble que de nombreux postes vacants n'aient pas ete mis au mouvement et que les procedures de consultation des commissions mixtes paritaires de la fonction publique ne soient pas toujours respectees. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour retablir l'equite dans le droit de mutation.

Texte de la réponse

Reponse. - Les enseignants d'education physique et sportive, ont la possibilite, comme les autres enseignants, de solliciter un changement d'affectation. C'est ainsi que dans cette discipline 8 000 demandes de mutation ont ete deposees au titre du mouvement 1988. Les operations de mutation annuelles sont soumises a un certain nombre d'imperatifs dont le respect est indispensable au bon fonctionnement du service public de l'education : elles doivent en particulier, et prioritairement, obeir aux necessites d'une repartition equilibree des personnels sur le territoire, determinee en fonction des besoins d'enseignement. Par ailleurs, les candidats a une meme affectation doivent etre departages en vertu du principe d'egalite de traitement. A cet effet, un bareme a ete etabli, prenant en compte la valeur professionnelle, l'ancienete de service, la stabilite dans le poste occupe ainsi que la situation administrative et familiale des interesses. En education physique et sportive, la repartition des enseignants sur l'ensemble du territoire n'etant pas equilibree, tous les postes vacants ne peuvent etre offerts au mouvement. Cela accentuerait, en effet, le desequilibre constate entre les academies du Nord et celles du Sud de la France. Toutefois, l'augmentation des recrutements effectues dans cette discipline, augmentation qui sera poursuivie, a permis de reduire le nombre des postes bloques au titre du mouvement 1988 par rapport a celui de l'annee precedente. Il est souligne par ailleurs que les procedures de consultation des commissions administratives paritaires ont ete scrupuleusement respectees.

Données clés

Auteur : M. Garmendia Pierre
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 312
Rubrique : Education physique et sportive
Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2120